



Dommmages et intérêts suite à agression sexuelle

Par **mymych**, le **26/01/2011** à **11:53**

Bonjour,

J'ai subi il y a maintenant 14 ans une agression sexuelle par mineur. J'avais 14 ans. Aujourd'hui, je souffre de cet événement qui perturbe ma vie de femme. A l'poque, par peur, je n'ai pas assisté à l'audience, mes parents non plus et on ne s'est pas non plus portés partie civile par méconnaissance de la loi. On n'a donc pas demandé de dommages et intérêts. Je me demande si aujourd'hui il est possible de revenir sur ce jugement et de demander les bénéfices que nous n'avons pu ou su avoir à ce moment là, ne serait)ce que pour payer mes frais de psy..... Merci de votre réponse.